



120

2



3

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS



SOMMAIRE

● 03 ÉDITO

● 04 MISSIONS

● 05 GOUVERNANCE

● 07 GESTION
OPÉRATIONNELLE
ET TRANSVERSALE
DES SERVICES

● 08 LES MOBILITÉS

● 21 LE SCHÉMA DE
COHÉRENCE TERRITORIALE

● 24 RÉSULTATS FINANCIERS

● 29 PERSPECTIVES

ÉDITO

L'ANNÉE 2023 : UNE ANNÉE DE TRANSITION

Cette année 2023 est une année de transition. Elle permet de réaliser un premier bilan des actions entreprises depuis 2020. Ainsi, ces douze mois sont marqués par l'arrivée d'un nouvel exploitant du réseau Transvilles (groupe Keolis), mais aussi par la promotion des mobilités (Maison des Mobilités) enrichies avec de nouvelles offres plus vertes (navettes électriques, bus au BioGNV). Au cours de cette année 2023, nous nous sommes également penchés sur la révision du Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois avec une première phase de diagnostic territorial qui a débouché sur 14 axes de travail. C'est à partir de ce document établi en collaboration avec nos différents partenaires, que nous allons pouvoir définir le futur Plan de Mobilité (PDM). Parallèlement, nous continuons la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), avec un double objectif : qu'il puisse répondre aux nouvelles problématiques territoriales qui sont les nôtres, comme le définit la loi et qu'il réponde aux grandes orientations stratégiques en matière d'aménagement et de développement que nous voulons sur le territoire pour 2030.

Bonne lecture.

Guy MARCHANT
Président du SIMOUV



MISSIONS

ACTEUR LOCAL DES MOBILITÉS ET ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU SCoT

Le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (**SIMOUV**) est né le 1^{er} juin 2014. C'est la conséquence de la fusion entre le Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur (SIPES) et le Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV). Aujourd'hui, le **SIMOUV** constitue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le Valenciennois et assure le pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce syndicat mixte regroupe les Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et de la Porte du Hainaut (CAPH), soit, au 31 décembre 2023, un périmètre de 81 communes. Les compétences s'articulent notamment autour de :

- L'étude, l'organisation et l'exploitation des transports urbains du Valenciennois,
- Le suivi, l'accompagnement et la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU),
- Le suivi, l'animation et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



GOUVERNANCE

LE COMITÉ SYNDICAL ORIENTE LA POLITIQUE DU SIMOUV

Le Comité syndical est composé de délégués (46 titulaires et 24 suppléants) désignés par les deux communautés d'agglomération membres, à savoir Valenciennes Métropole et la Porte du Hainaut. Il fixe, à l'échelle du ressort territorial, les axes de la politique de mobilité et les orientations des documents de planification portés par le SIMOUV.

Le Comité fixe également le montant des enveloppes financières affectées à la réalisation des investissements. À noter que l'assemblée délibérante se réunit sur convocation du Président qui fixe l'ordre du jour. Les délibérations adoptées matérialisent ainsi les choix stratégiques du syndicat.



LE BUREAU EXÉCUTIF DE LA PRÉPARATION DE L'ORDRE DU JOUR À L'ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS

13 vice-présidents et le Président forment le bureau exécutif. Le bureau adopte les délibérations entrant dans le champ des compétences déléguées par le

Comité syndical. Le bureau prépare également l'ordre du jour des délibérations proposées à l'examen des membres du Comité syndical.



LES COMMISSIONS ET LES COMITÉS PRÉPARENT ET METTENT EN ŒUVRE LES DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL

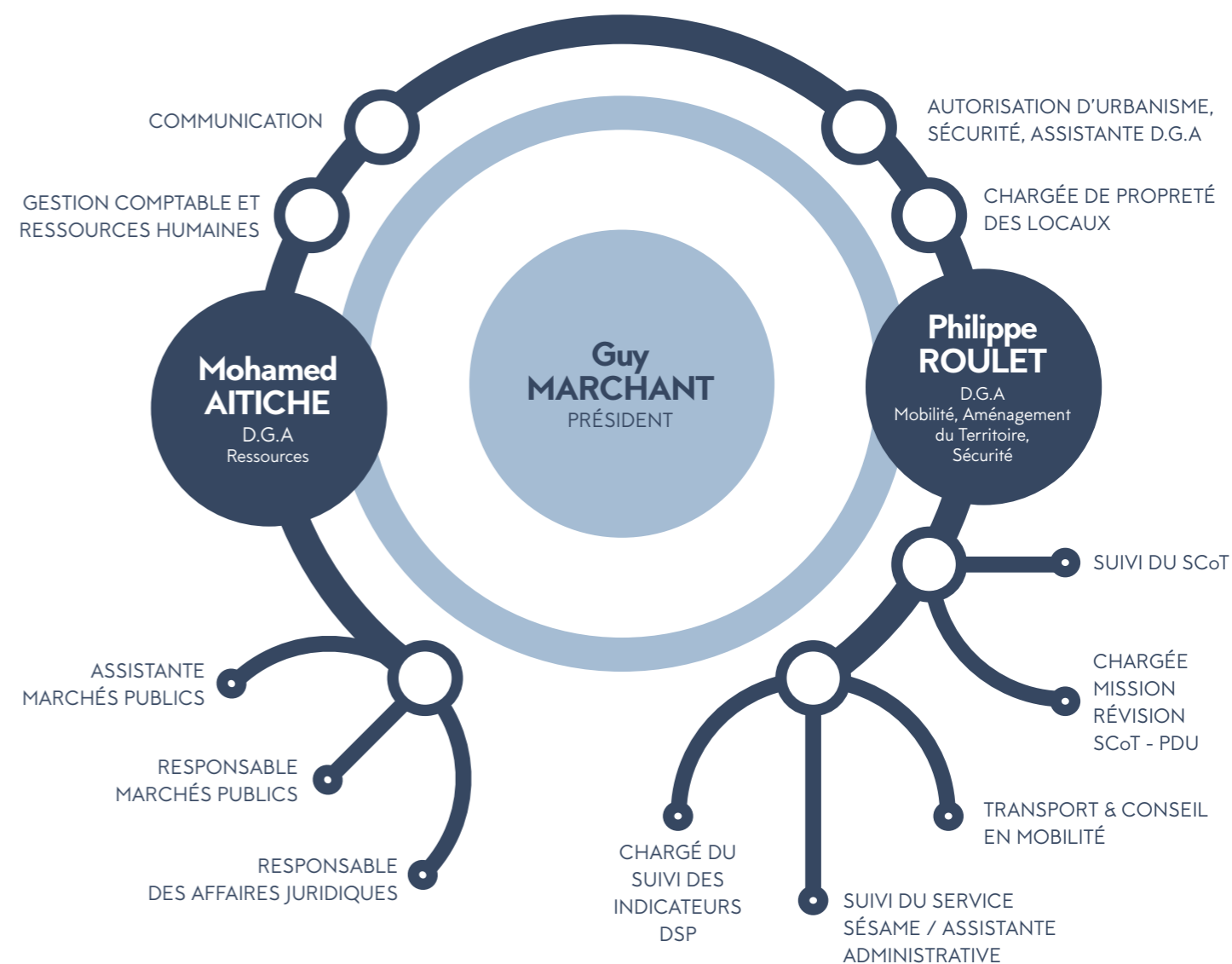
Fin 2023, le SIMOUV compte huit commissions et comités, réglementaires ou facultatifs, relevant de son champ de compétences. On retrouve la commission de délégation de service public, la commission consultative du service public local de transports, la commission d'appel d'offres permanente, la commission relative au transport des personnes en situation de handicap, la commission relative au suivi du SCoT et, depuis décembre 2022, la commission de contrôle financier. Existents aussi le comité restreint ou plénier du PDU du Valenciennois et le comité des partenaires.

L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES



GESTION OPÉRATIONNELLE ET TRANSVERSALE DES SERVICES

ORGANIGRAMME



LES MOBILITÉS



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC UN NOUVEAU DÉLÉGATAIRE

Cette gestion sera assurée pour les années 2023 à 2029 par la filiale locale Keolis Hainaut Valenciennois (KHV) pour un montant total de 400 925 921 euros HT.

Compte tenu de l'échéance au **31 décembre 2022** de la convention de délégation de service public établie le **17 décembre 2015** avec la Compagnie des transports du Valenciennois et du Hainaut (filiale locale de la société RATP Développement), les élus du **SIMOUV** ont décidé, par **délibération du 19 janvier 2021**, d'approuver le lancement d'une procédure visant à mettre en œuvre **une nouvelle concession pour les années 2023 à 2029**.

Réuni le **11 juillet 2022**, le Comité syndical du **SIMOUV** a décidé, à l'issue de cette procédure, d'attribuer la convention de délégation du service public des transports urbains de la région de Valenciennes à la société **Keolis**.

Dans le cadre de cette délégation, plusieurs missions lui ont été confiées. Parmi les plus importantes, on retrouve l'exploitation de l'ensemble des services de transport définis par le **SIMOUV** (entre autres deux lignes de tramway, autobus, services à la demande, service de transport pour les personnes en situation de handicap, navettes de centre-ville, parkings-relais, vélos en libre-service, garage à vélos) et l'exécution de l'intégralité du programme contractuel d'investissements non pris en charge directement par le **SIMOUV**.

KHV doit aussi gérer les relations avec les usagers, fournir l'ensemble des moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et assurer la totalité des opérations de maintenance des infrastructures (niveaux 1 à 5), des véhicules et des équipements techniques (information voyageurs, billettique...) et d'une manière générale, l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, du réseau de transports urbains. Sans oublier, bien entendu, de veiller à la mise en œuvre des opérations de grande révision des rames de tramway, du programme de fiabilisation de ces dernières et au déploiement d'une solution « **open payment** » à bord du matériel roulant.

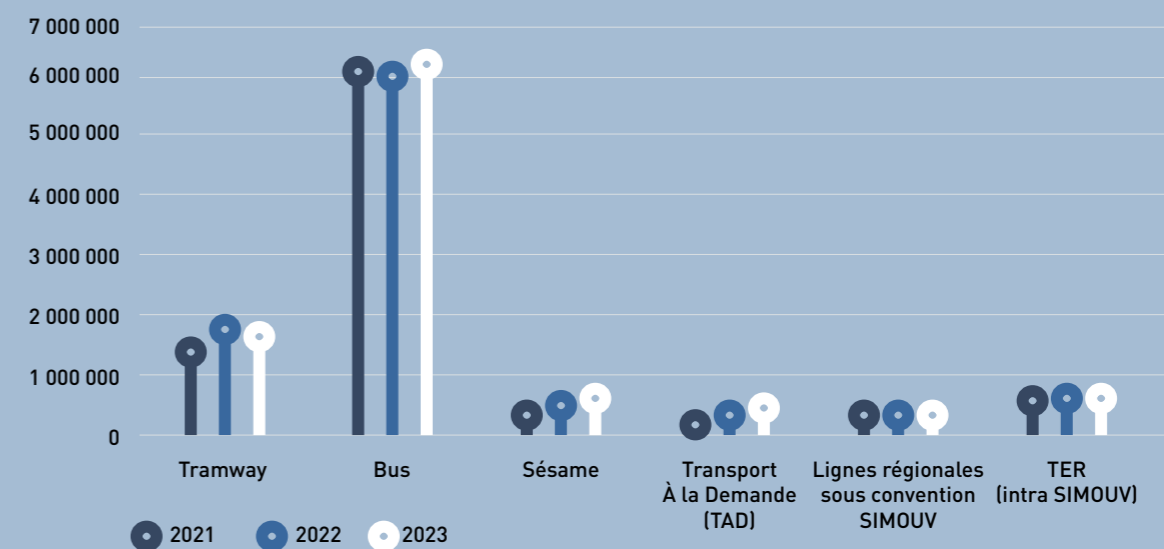


VIE DU RÉSEAU TRANSVILLES, UN RÉSEAU AU SERVICE DU TERRITOIRE

En 2023, **9,23 millions de kilomètres** ont été réalisés avec l'ensemble des services de transport proposés par le réseau Transvilles pour des recettes commerciales qui se sont élevées (hors titres scolaires subventionnés et compensation du Pass&Go), à 3 952 313 euros HT.

La production kilométrique a connu une **hausse de 3,16 %** par rapport à 2022 (+283 000 km). Cette hausse est essentiellement due à la production kilométrique bus qui a atteint les 6,3 millions de kilomètres.

ÉVOLUTION DES KILOMÈTRES PAR MODE DE TRANSPORT



TRAMWAY	
Nombre de rames	30
Âge moyen du parc	15.74
BUS ET AUTRES VEHICULES	
Nombre de véhicules	149
Âge moyen du parc	8.82

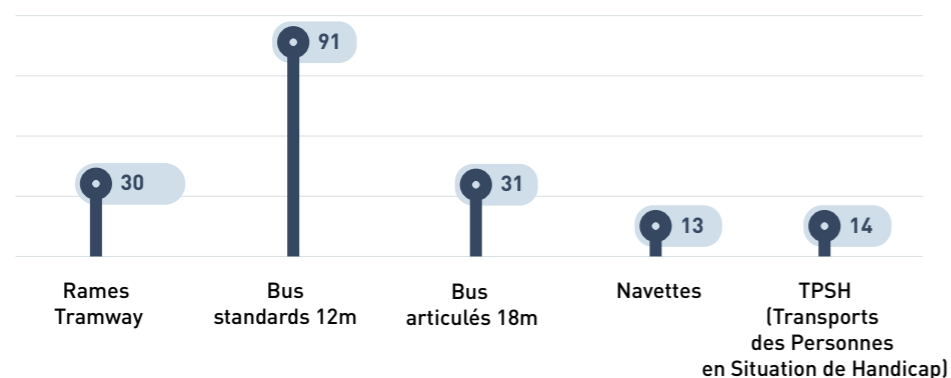


MATÉRIEL ROULANT

Actuellement, le matériel roulant comprend 30 rames de tramway et 149 bus et autres véhicules. En 2023, six bus standards BioGNV et deux bus articulés BioGNV ont rejoint le parc pour un total de 19 véhicules

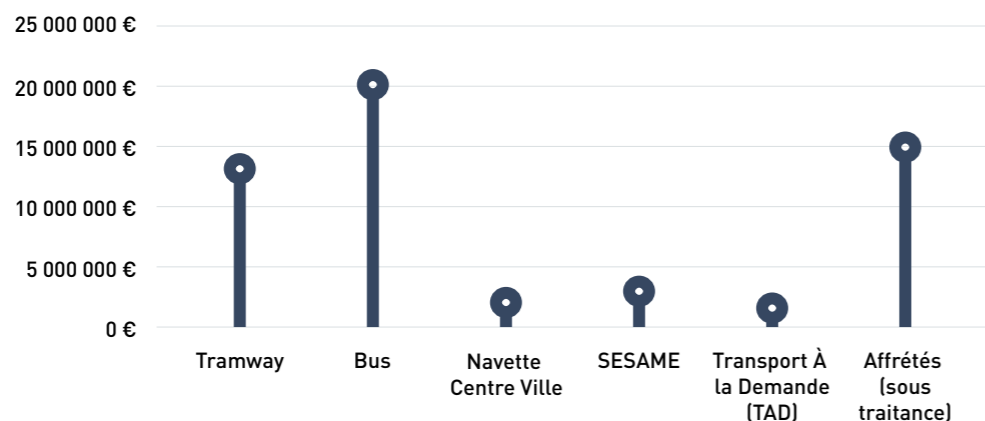
BioGNV, alors que le nombre de midibus est passé de 10 à 13, avec l'arrivée de trois navettes électriques, assurant les dessertes des centres-villes.

PARC 2023



COÛT DU RÉSEAU TRANSVILLES

COÛT PAR MODE DE TRANSPORT



Le nombre de voyages sur le réseau pour cette année 2023, a été établi à plus de 16 millions, soit une légère baisse par rapport à 2022 (-4 %). La baisse de fréquentation est à part égale sur les voyages commerciaux et les voyages scolaires (-500 000 voyages pour chaque catégorie).

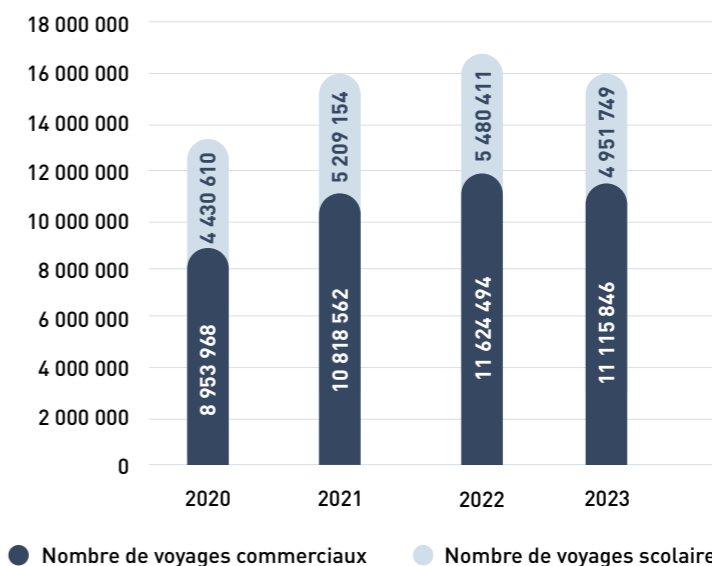
Parallèlement, afin de mieux répondre aux attentes des usagers et au contexte territorial, des services plus spécifiques ont été développés en complément des lignes régulières de bus et de tramway. On retrouve ainsi le Transport À la Demande (TAD) au sein de 5 zones (secteur nord, secteur nord-ouest, secteur sud, secteur est et secteur ouest). Celui-ci offre la possibilité aux usagers de réserver un véhicule affrété par Transvilles et de se déplacer entre deux arrêts situés dans la même zone, ou entre un arrêt de la zone et un arrêt de rabattement en correspondance avec les lignes régulières du réseau ou le TER. Soit 17 326 voyages réalisés sur ce service en 2023, avec une **croissance de 6,5 %** par rapport à 2022. Donnée intéressante : le nombre de voyages en TAD a été multiplié par 2,4 depuis 2020.

LE PASS&GO

L'abonnement Pass&Go à destination des moins de 25 ans est gratuit pour les usagers. Fin 2023, environ 32 000 cartes avaient été délivrées et touchaient aussi bien les collégiens et lycéens (60 %), que les étudiants (23 %). Soit, au cours de cette année écoulée, un total de 6,5 millions de voyages réalisés sur le réseau Transvilles, pour une prise en charge du SIMOUV à hauteur de 3 millions d'euros.

LES VOYAGES EN 2023

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES

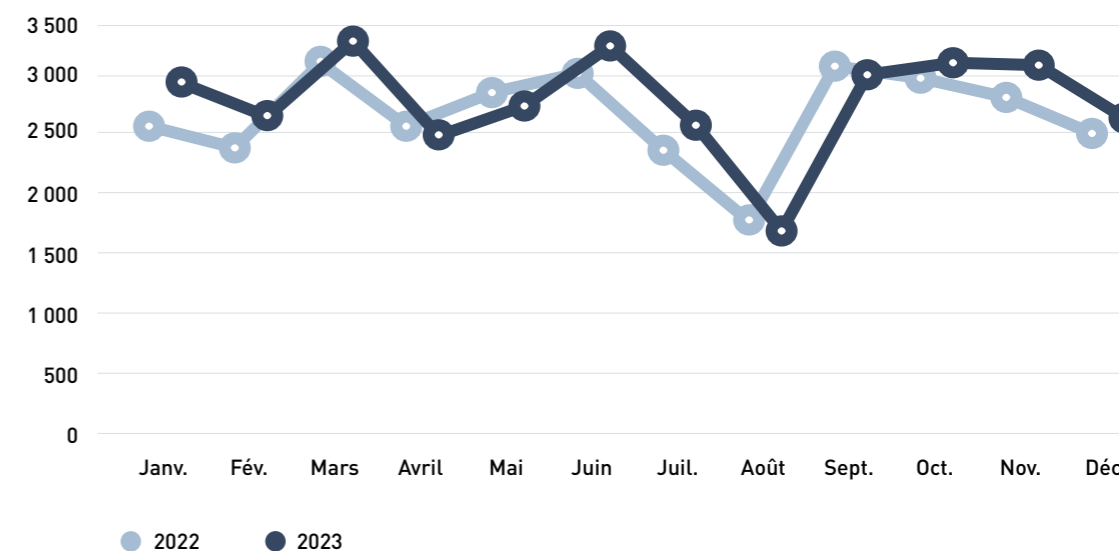


Autre service proposé, le service Sésame à destination des personnes à mobilité réduite. Le service Sésame a réalisé 33 690 voyages, soit une **hausse de 3,2 %** par rapport à 2022. Le motif de déplacement lié au travail est majoritaire dans ces voyages et représente 44 % des courses.

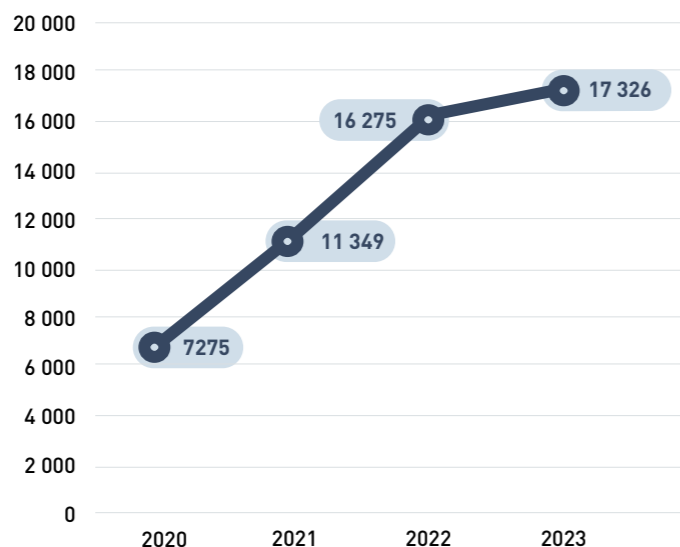
les cœurs de ville de Valenciennes (Cordons 1 et 2), Denain (Villars Express) et Saint-Amand-les-Eaux (Amanditour). Ces navettes circulent en boucle et relient les principaux quartiers aux points névralgiques des villes citées plus haut. À noter qu'une navette Cordon 3 a été inaugurée en novembre 2023, reliant notamment le centre aquatique Nungesser, le stade du Hainaut et la Sous-préfecture.

Enfin, on ne peut pas ne pas évoquer les navettes de centres-villes qui, depuis 2021, permettent de desservir gratuitement

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES SÉSAME



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COURSES TAD

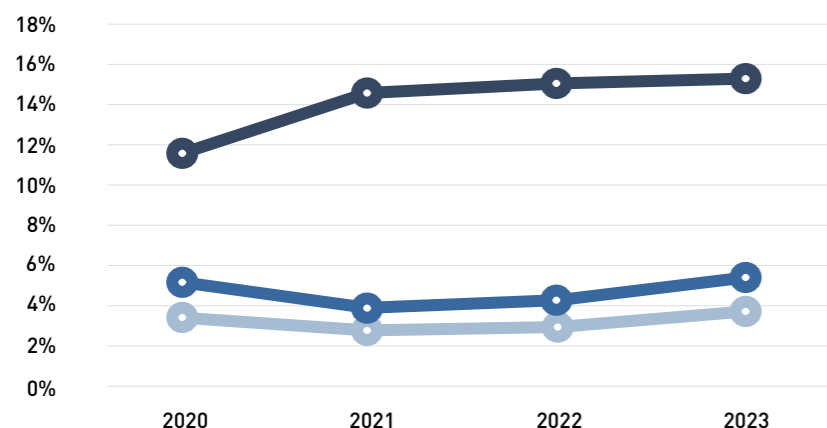


LA FRAUDE SUR LE RÉSEAU

L'année 2023 connaît un taux de contrôle en hausse par rapport aux deux années précédentes : 272 422 voyageurs ont ainsi été contrôlés en 2023. Le taux de fraude (5,01 %) est en hausse par rapport à 2022,

en lien avec un taux de contrôle plus important. Seul bémol, le taux de recouvrement de 11,96 % est en baisse constante depuis 2019.

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE FRAUDE



● Taux de contrôle ● Taux de fraude ● Taux de recouvrement



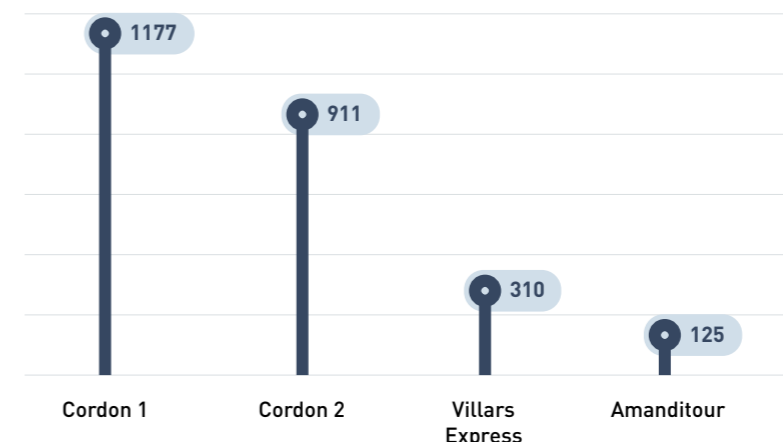
DES CAMÉRAS PIÉTONS POUR LES CONTRÔLEURS

Depuis novembre 2023, les contrôleurs du réseau Transvilles sont équipés de six caméras piétons. Expérimentée par les forces de l'ordre depuis 2016, la loi d'orientation des mobilités de 2019 a étendu l'usage de ces caméras aux agents assermentés des exploitants de service de transport dans le cadre d'un dispositif expérimental jusqu'au 1^{er} juillet 2024. La prévention des risques pour les voyageurs, les salariés et les tiers est la priorité de Transvilles et du SIMOUV. La garantie d'un niveau de sécurité élevé est indispensable au développement des

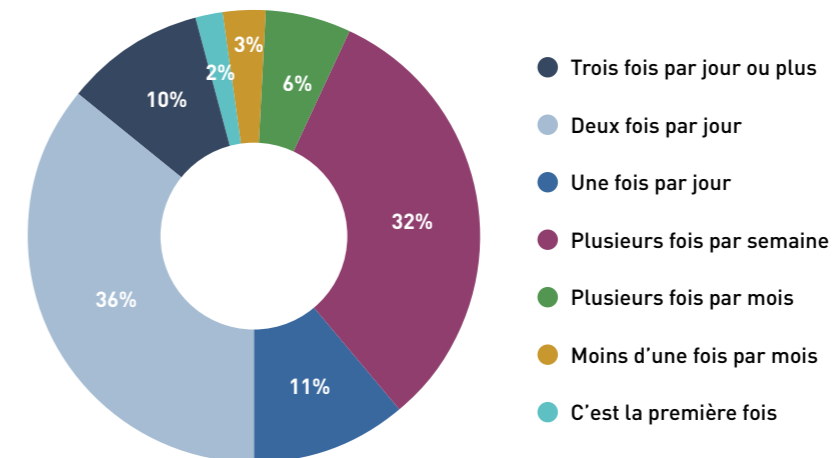
transports en commun et participe à la qualité de service pour les voyageurs. Le dispositif est très encadré par la législation, avec des règles d'utilisation strictes : les caméras piétons filment en permanence avec un effacement obligatoire des données toutes les 2 minutes, sauf en cas de déclenchement manuel autorisé dans trois types de cas : pour les comportements agressifs, à la demande d'une personne concernée, ou en cas d'intervention déséquilibrée (un contrôleur face à un grand nombre d'usagers).

LES NAVETTES DE CENTRES-VILLES

MONTÉES / JOUR



FRÉQUENCE MOYENNE D'UTILISATION DES NAVETTES



SUCCÈS POUR LES NAVETTES DE CENTRES-VILLES

Une enquête origine-destination à bord des navettes fin 2023, a montré une fréquentation très importante sur les différentes lignes : ont ainsi été observées des moyennes de 125 montées par jour pour l'Amanditour, 310 pour le Villars Express, et jusqu'à 1177 pour le Cordon 1 et 911 pour le Cordon 2. À noter que la part des usagers des navettes possédant un abonnement Transvilles varie de 52 % pour le Villars Express à 31 % pour

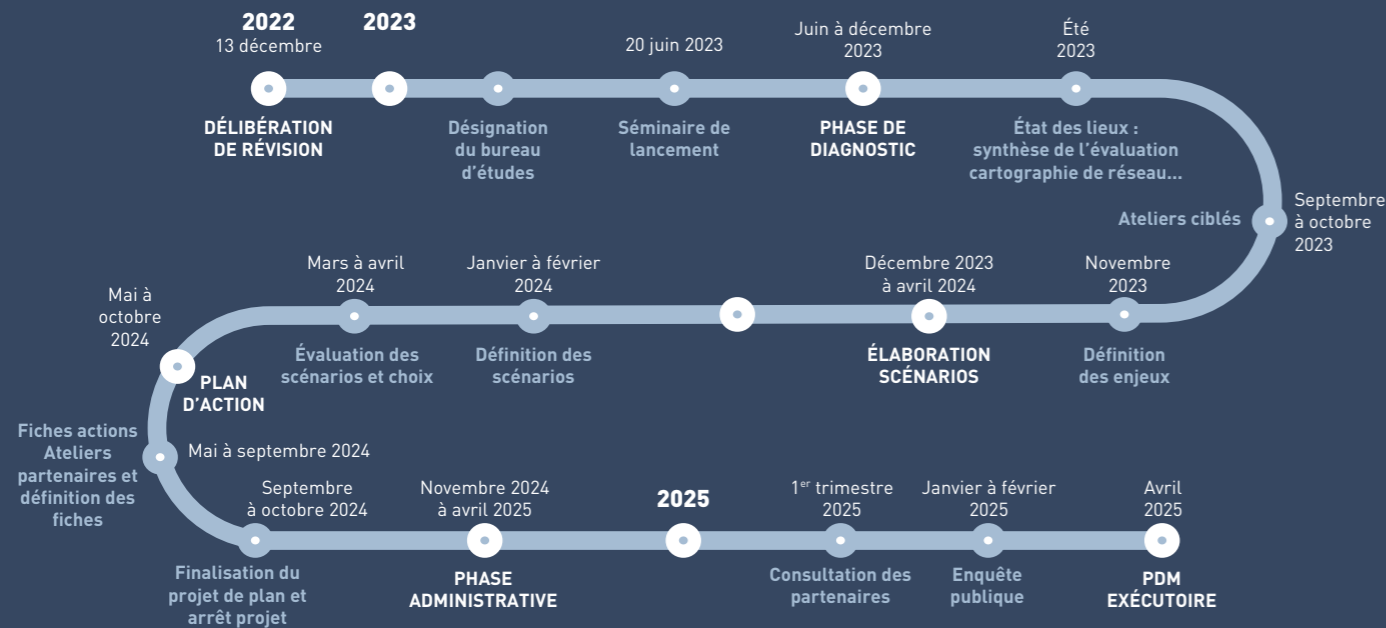
l'Amanditour [42 % pour le Cordon 1 et 32 % pour le Cordon 2]. Les utilisateurs des navettes ne sont donc pas forcément des utilisateurs réguliers des transports collectifs. La majorité des usagers utilise les navettes au moins une fois par jour (57 %), et 32 % au moins une fois par semaine. Ces chiffres confirment l'utilité de ces services spécifiques de desserte des centres-villes du territoire.

RÉVISION DU PDU TROIS ENJEUX POUR LE FUTUR PLAN DE MOBILITÉ

La **révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU)** du Valenciennois a connu une première phase de diagnostic territorial, initiée lors du séminaire de lancement du **20 juin 2023**. Celle-ci a été menée par le bureau d'études Explain et ses partenaires et co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire. De juin à novembre, au travers d'ateliers thématiques, d'entretiens et de questionnaires auprès des communes et des habitants, de nombreux sujets ont été abordés et débattus. Ont été évoqués notamment le contexte territorial, la gouvernance,

le développement durable, la mobilité des voyageurs (transports collectifs, modes actifs, intermodalité, stationnement...) et des marchandises.

L'analyse de ces thématiques a ainsi permis d'identifier **14 axes de travail** pour le futur **Plan De Mobilité (PDM)**, qui ont été répartis en trois types d'enjeux principaux : l'offre de mobilité et l'organisation du territoire, les enjeux d'aménagement et les enjeux sociaux économiques (voir tableau p.15).



Ces scénarios doivent dorénavant faire l'objet d'une évaluation multicritère et d'une analyse environnementale. Celles-ci guideront le choix en faveur d'un scénario finalisé en 2024. Celui retenu

se concrétisera par la rédaction d'un plan d'actions détaillé et de fiches d'action associées, véritable cœur du futur PDM.



CES ENJEUX DEVRONT CONDUIRE À LA PROPOSITION DE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS QUI GUIDERONT LE FUTUR PDM

Concernant l'offre de mobilité et l'organisation du territoire, il faudra prendre en compte l'équilibre territorial (1) et s'intéresser aux connexions avec les départements et pays voisins (7), ici la Belgique. Il faudra également faire des transports publics la colonne vertébrale des déplacements (2), avec la mise en place d'une politique cohérente d'intermodalité (3). Cela passera ensuite par la construction d'un véritable « système » vélo (4), par le développement du covoiturage comme une offre complémentaire à l'offre ferrée (6) et par la sensibilisation à la marche comme un mode de déplacement à part entière (5). Pour les enjeux

d'aménagement, il s'agira de réguler les mobilités (11) et de faire du stationnement un levier de report modal (10). Il s'agira aussi de construire des liaisons de courte distance entre les villes (8) et de faire du partage de la voirie un outil au service des transports en commun, du vélo et de la marche, avec un accent mis sur la sécurité routière (9). Enfin, parce qu'il ne faut pas oublier les enjeux sociaux économiques, il sera nécessaire d'améliorer la desserte des zones d'emplois (12), de sensibiliser de nouveaux publics (13) et de mettre en place une politique multi-partenaire d'accessibilité cohérente (14).



ENJEUX SUR L'OFFRE DE MOBILITÉ ET L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

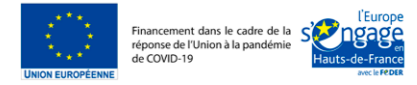
1. Prendre en compte l'équilibre territorial
2. Faire des transports publics la colonne vertébrale des déplacements
3. Mettre en place une politique cohérente d'intermodalité
4. Construire un véritable « système » vélo
5. Faire de la marche un mode à part entière
6. Faire du covoiturage une offre complémentaire à l'offre ferrée
7. Prendre en compte des connexions avec les territoires extérieurs (notamment la Belgique)

ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

8. Construire des villes des courtes distances
9. Faire du partage de la voirie un outil au service des TC, du vélo, de la marche et de la sécurité routière
10. Faire du stationnement un levier de report modal
11. Réguler les mobilités

ENJEUX SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

12. Améliorer la desserte des zones d'emplois
13. Sortir de la spécialisation de la clientèle (capturer de nouveaux clients commerciaux)
14. Mettre en place une politique multi-partenaire cohérente d'accessibilité



INAUGURATION UNE ANNÉE 2023 MARQUÉE PAR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



LA STATION BIOGNV, LE 2 MARS

Cette première station publique / privée BioGNV installée sur le territoire Valenciennois, a été inaugurée début mars en présence notamment de Guy MARCHANT, Président du **SIMOUV**, Laurent DEGALLAIX Président de Valenciennes Métropole et Aymeric ROBIN, Président de la Porte du Hainaut. Cette station publique / privée est notamment composée d'une zone de compression du gaz, de 77 bornes de charges lentes et de 3 bornes pour les charges rapides de la zone publique.

Cette station s'inscrit ainsi dans la stratégie de développement durable du **SIMOUV** visant à réduire les émissions de CO² des bus de 80 % sur 15 ans. Cette station a également pour objectif de répondre à une attente du territoire de disposer à l'échelle du Valenciennois d'une station permettant de recharger en BioGNV des véhicules légers, utilitaires et des poids-lourds. Ce projet a été financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER / REACT-EU) à hauteur de 1 667 668,28 euros.



LES NAVETTES ÉLECTRIQUES, LE 13 NOVEMBRE



Dans le cadre de sa politique volontariste de transition énergétique du parc de matériel roulant, le **SIMOUV** a lancé une expérimentation sur des petits véhicules électriques. Leur location a été validée compte tenu des avancées technologiques rapides sur ce mode de transport. Ces navettes sont destinées aux différents circuits prévus dans le centre-ville de Valenciennes. Elles peuvent accueillir 23 passagers et ont une autonomie de 120 à 150 km. La première phase d'observation a débuté avec le lancement du Cordon 3.

LE CORDON 3, LE 14 NOVEMBRE

Cette nouvelle ligne complète l'offre déjà existante dans le centre-ville. Elle compte neuf arrêts, sa fréquence est identique aux autres navettes, toutes les 20 minutes. Elle reste gratuite et permet d'accéder, entre autres, au centre aquatique Nungesser et au stade du Hainaut, ainsi qu'à la Sous-préfecture.

le Cordon



LA MAISON DES MOBILITÉS, LE 13 NOVEMBRE

Le **SIMOUV** a inauguré mi-novembre la Maison des Mobilités située place du Hainaut à Valenciennes. Cette maison a vocation à créer des espaces d'accueil et d'échanges sur toutes les mobilités. Son inauguration a eu lieu à l'issue des travaux d'aménagement des deux derniers étages du bâtiment. Face aux défis et enjeux de la mobilité de demain, ces nouveaux espaces doivent permettre de créer un laboratoire de la mobilité, l'objectif étant de travailler sur des projets innovants (partenariats entre des associations, des écoles et des entreprises). On retrouve aussi deux salles de réunion destinées aux équipes du **SIMOUV** et de l'exploitant, mais ouvertes à d'autres partenaires, de même que des bureaux en location courte et moyenne durée. À noter au sein du site, la présence d'un point information « mobilités » autour du vélo, du transport à la demande, du co-voiturage, des bus et du tramway.



À SAINT-AMAND-LES-EAUX, UN GARAGE À VÉLOS POUR LES USAGERS

Le **SIMOUV** a aménagé un garage à vélos gratuit et sécurisé en gare de Saint-Amand-les-Eaux. Inauguré en **juillet 2023**, cet équipement permet de stationner 72 vélos. Ce projet s'inscrit dans l'ambition du Syndicat de favoriser les mobilités actives et répond ici à un objectif d'intermodalité entre vélo, bus et train. L'accès se fait facilement après enregistrement d'une carte PassPass ou via l'application La Ruche à Vélos. Des bornes de recharge pour Vélos à Assistance Électrique (VAE) sont également disponibles à l'intérieur du garage.

Accès au service et informations sur <https://portail.larucheavelos.fr/transvilles>.



SAEIV LE SIMOUV MODERNISE SON SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET À L'INFORMATION DES VOYAGEURS

Suite à un audit technique réalisé de février à décembre 2020, le **SIMOUV** a décidé de renouveler, au regard de l'obsolescence, le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) du réseau Transvilles installé depuis 2005 et partiellement mis à niveau en 2013.

Le SAEIV est un outil informatique comprenant différentes interfaces et s'adressant à la fois aux exploitants de transport organisant les services de transports collectifs et aux voyageurs qui les empruntent.

La modernisation du SAEIV du réseau Transvilles répond donc à un double objectif :

- Fiabiliser les remontées d'informations relatives à l'exploitation des services en temps réel pour l'exploitant Transvilles ;
- Disposer d'une information également en temps réel pour les clients du réseau, dans une optique de renforcement de l'attractivité du réseau.

Cette meilleure qualité de service couplée au développement des outils numériques d'information permettra au réseau de gagner en qualité et favoriser le report modal de la voiture individuelle vers les transports en commun.

Le renouvellement du SAEIV a été découpé en deux phases :

- Une première phase jusqu'à fin 2023, relative notamment à l'équipement de nouveaux écrans et de cellules de comptage à bord des 30 rames de tramway, l'installation de nouvelles bornes d'information voyageurs sur les deux lignes de tramways ainsi que des écrans déportés sur différents sites ;
- Une deuxième phase jusqu'à fin 2024 concernant la mise en œuvre des équipements dans les bus et dans les véhicules de transport des personnes à mobilité réduite.

La modernisation du SAEIV et des outils associés accompagnent l'évolution du réseau Transvilles et confortent la digitalisation de ce dernier. Il s'agit d'une opération d'un montant de 7 122 523,87 € HT, co-financée par l'Union Européenne pour un montant de 4 482 282 € dont 3 223 572 € (REACT-EU) et 1 258 710 € (FEDER 2021-2027).



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

RÉVISION DU SCoT / L'ENGAGEMENT VERS UNE NOUVELLE TRAJECTOIRE DE PLANIFICATION



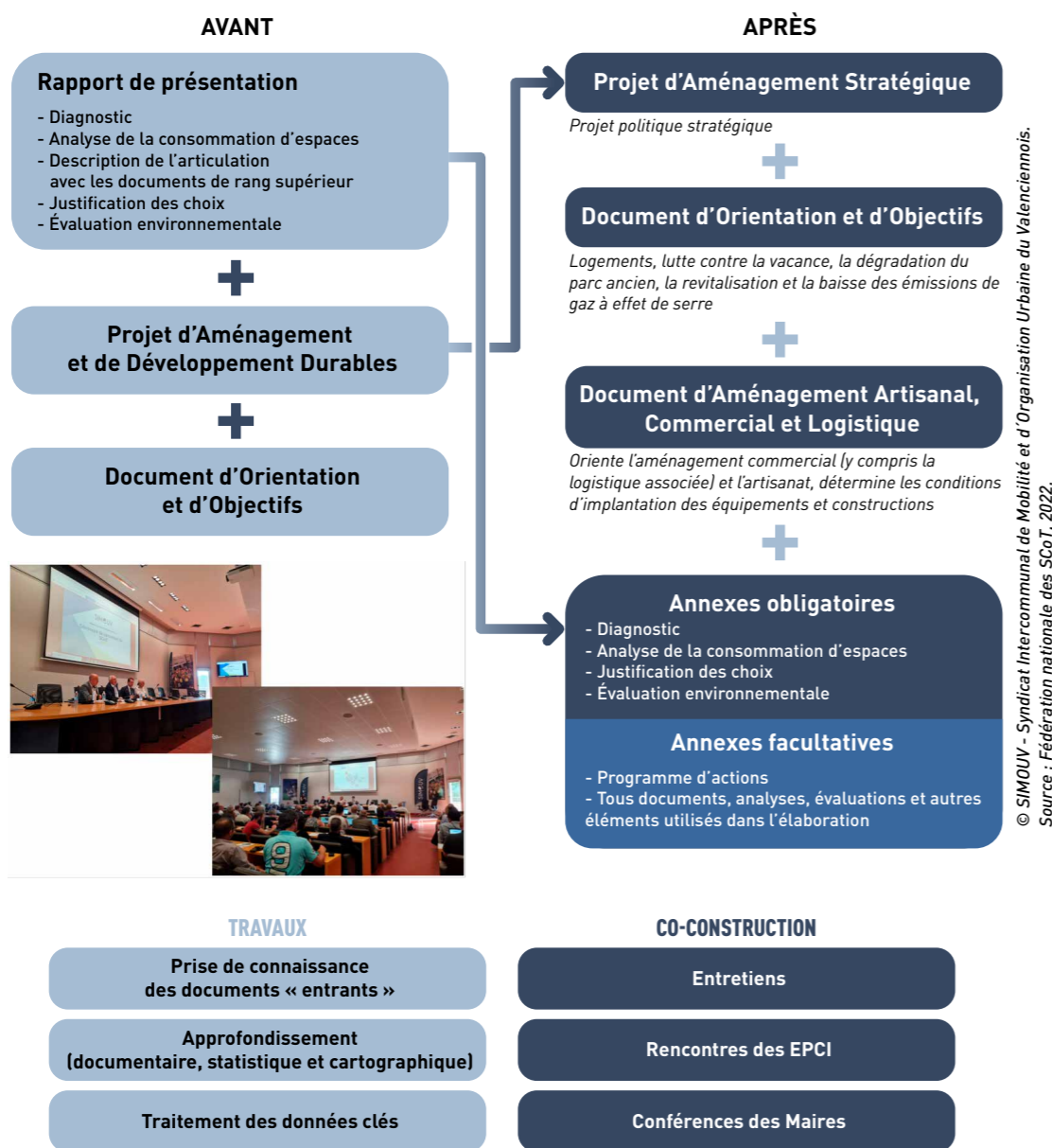
Approuvé par délibération en date du **17 février 2014**, le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** constitue à l'échelle du Valenciennois un document de planification supra-communale. Il présente les grandes orientations stratégiques en matière d'aménagement et de développement à l'horizon 2030. En qualité d'établissement public porteur du SCoT, le **SIMOUV** assure l'élaboration, l'approbation, la modification et la révision ou encore le son suivi.

Transversal par essence dans ses objets comme dans son contenu diversifié, le SCoT mobilise un large spectre d'acteurs qui, directement ou indirectement, participe à faire vivre le projet politique et stratégique qu'ils se sont choisis.

Suite au bilan présenté en 2020 et à la loi « Climat et Résilience » de 2021, le Comité syndical du **SIMOUV** a prescrit la révision du SCoT le **13 décembre 2022**. Ainsi, cette année 2023 a été marquée par le séminaire de lancement et de présentation de la démarche de révision. Ce temps d'échanges qui a eu lieu le 20 juin a réuni 119 personnes au total, avec la participation des élus, partenaires et personnes publiques associées.

De plus, 6 réunions (comité technique, comité de pilotage et commission SCoT) ont été tenues afin d'animer et de suivre la première phase de cette révision, liée à l'élaboration du diagnostic [annexe obligatoire].

DU SCoT GRENELLE AU SCoT « MODERNISÉ » OU « CLIMATISÉ »



En lieu et place d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) assoupli est créé. Ce PAS est l'expression de la volonté politique donnée au SCoT et constitutif de ce dernier.

RÉTROPLANNING PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL DE LA RÉVISION DU SCoT DU VALENCIENNOIS

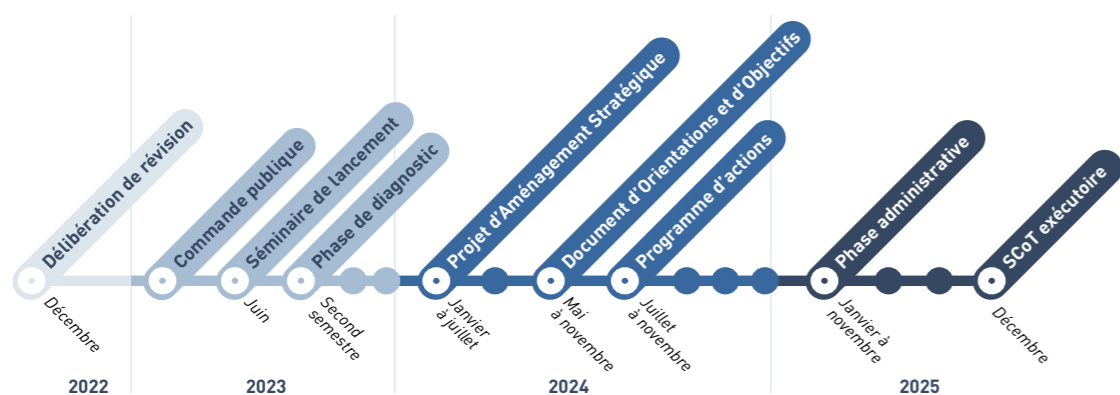


SCHÉMA DIRECTEUR COMMERCIAL ÉTUDE SUR L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Se saisir de l'état des lieux et développer une politique à l'échelle de l'arrondissement ont constitué le fondement de l'étude pour l'élaboration d'une stratégie commerciale concertée. Les travaux ont démarré en septembre 2022.

d'agglomération membres, Valenciennes Métropole et la Porte du Hainaut, mais aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut. De ces travaux, est ressorti le schéma directeur commercial du Valenciennois adopté à l'unanimité le **14 décembre 2023** par le Comité syndical.

Accompagné par Bérénice pour la Ville et le Commerce, agence de conseil spécialisée en urbanisme commercial, et Adden Avocats, le **SIMOUV** a tenu différents ateliers, réunions et séminaires, qui ont mobilisé plusieurs acteurs. Parmi ces acteurs, on retrouve les communautés

L'objectif consiste à doter le territoire d'une feuille de route en matière de développement commercial, sorte de guide des bonnes pratiques. Si ce document est à vocation non réglementaire, un comité de veille devrait suivre les orientations et actions proposées.

LES ÉLUS DU VALENCIENNOIS VIGILANTS AUX NOUVELLES IMPLANTATIONS COMMERCIALES



Le SIMOUV gère les transports mais aussi l'aménagement du territoire. Les élus présents ont examiné le schéma directeur commercial.



RÉSULTATS FINANCIERS

Le **budget 2023** du **SIMOUV** a été voté le **9 mars 2023** et a fait l'objet d'une décision budgétaire modificative votée le **14 décembre 2023**. Les montants ainsi votés (opérations réelles et d'ordres) s'élèvent à 85 925 850,50 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et à 42 184 807,17 euros en dépenses et recettes d'investissement.

Les réalisations budgétaires (opérations réelles, dont rattachements et reports) au titre de l'année

2023 sont synthétisées comme suit :

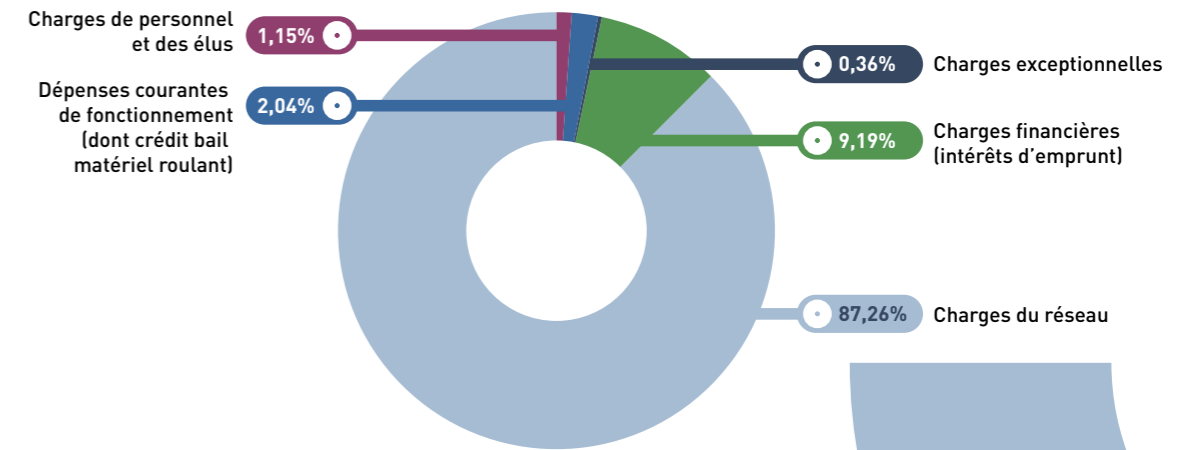
- 76 713 820,13 euros et 85 901 702,95 euros pour les dépenses et recettes de fonctionnement ;
- 41 540 502,49 euros et 32 652 816,92 euros pour les dépenses et recettes d'investissement.

Concernant l'état de la dette au **31 décembre 2023**, son encours (dont le crédit-bail du matériel roulant) a atteint, fin 2023, 147 428 863,32 euros.



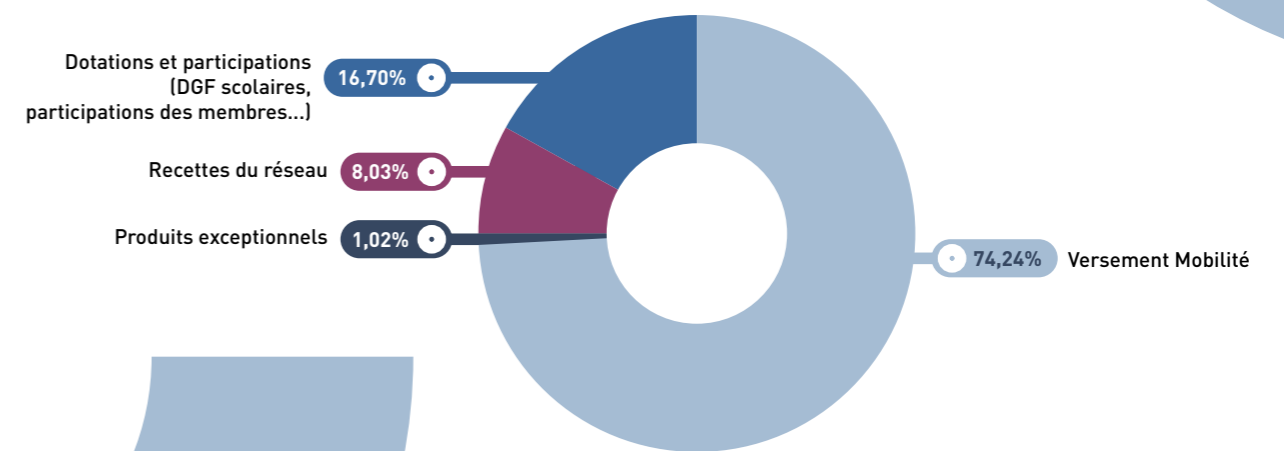
Les représentations graphiques suivantes illustrent la composition des dépenses et recettes* exécutées au titre de l'année 2023.

EXÉCUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 : 76 713 820,13 €
(SOURCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023)

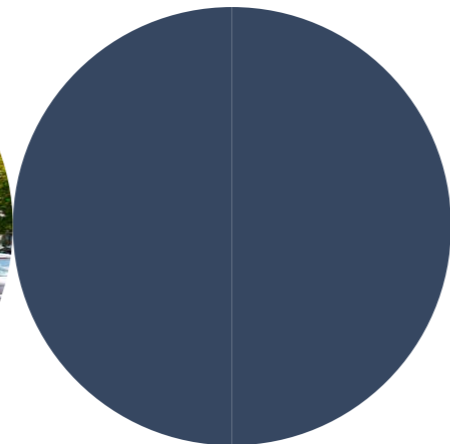
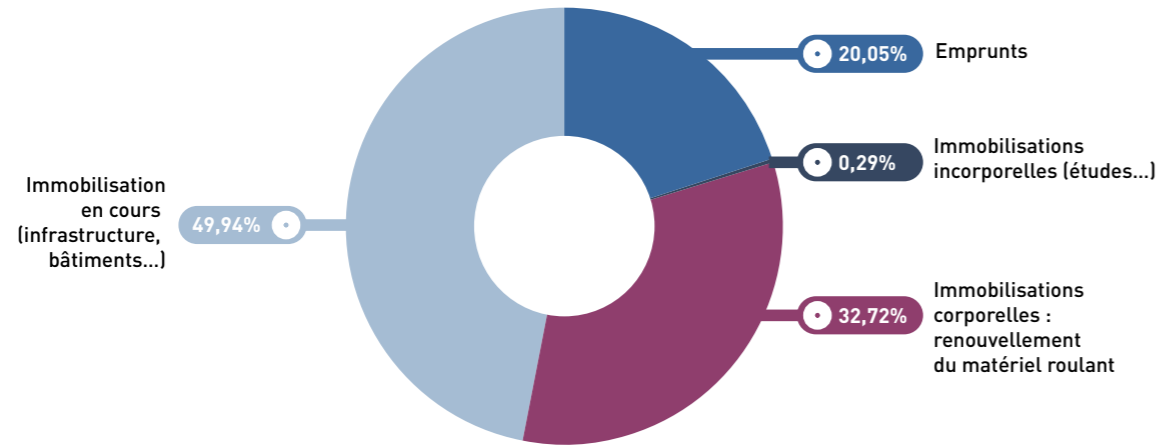


*Pour les seules opérations d'ordres

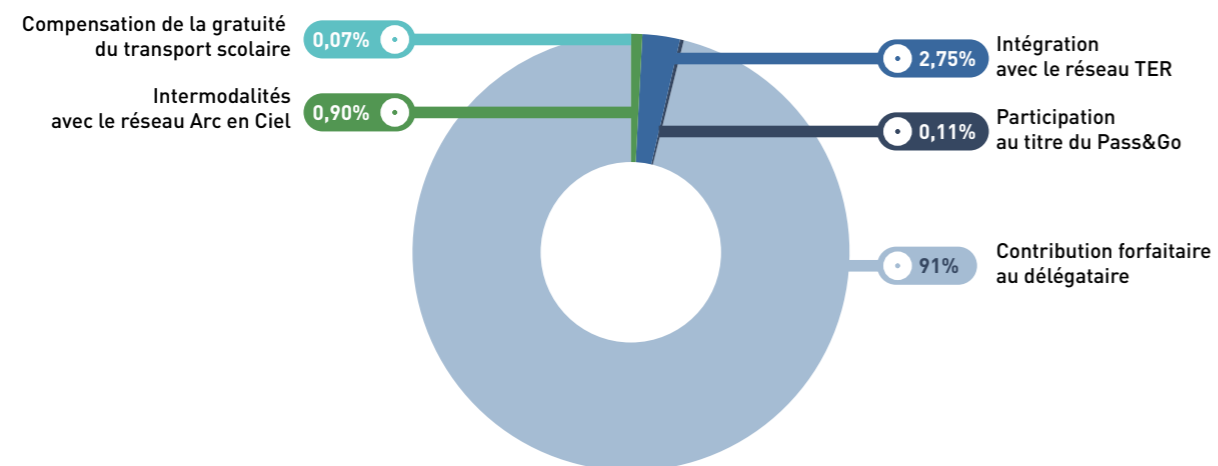
EXÉCUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 : 83 386 400,48 €
(SOURCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023)



STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 : 19 780 595,40 €
(SOURCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023)

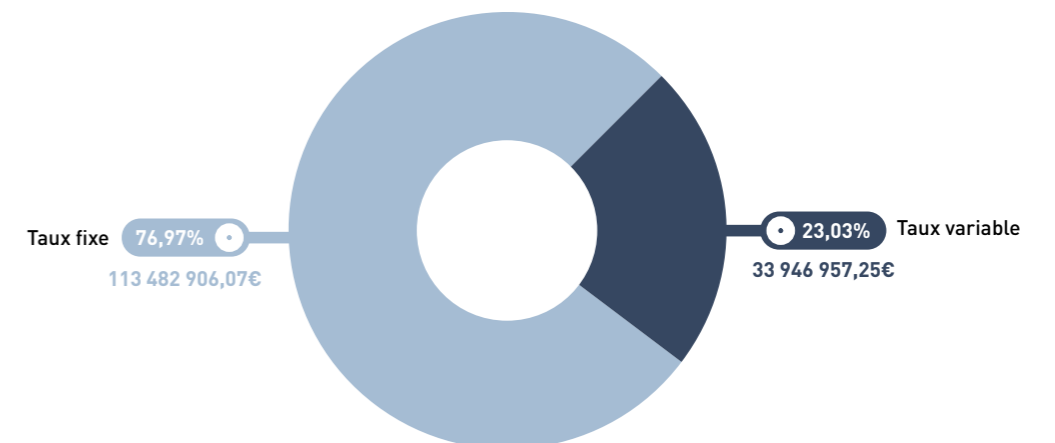


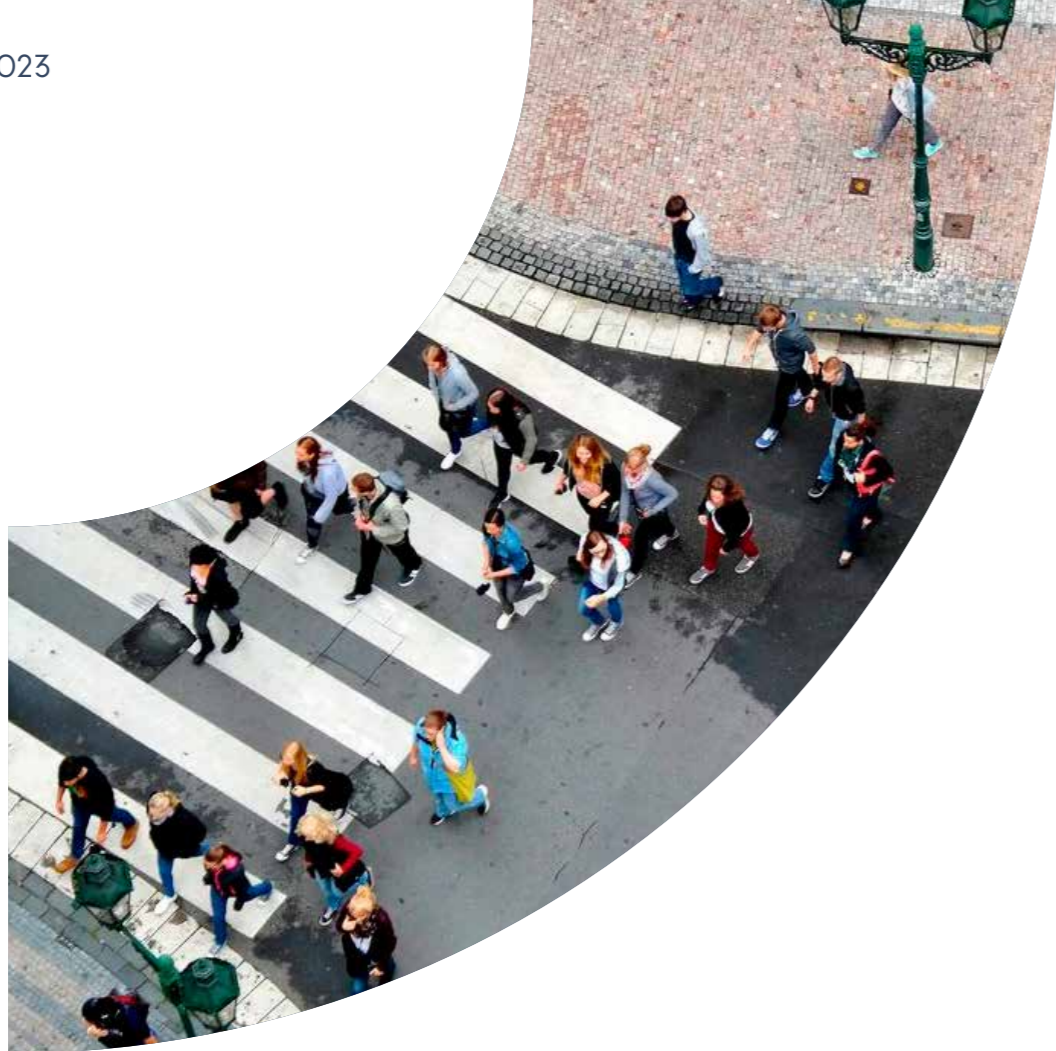
COÛT DU RÉSEAU 2023



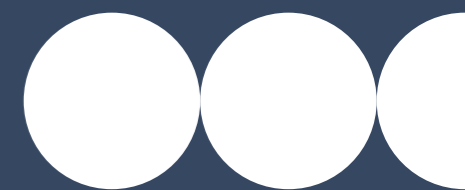
ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023

À fin 2023, l'encours de la dette (dont crédit-bail du matériel roulant) est de 147 428 863,32 € et décomposé comme suit.





PERSPECTIVES



LE COVOITURAGE A LA CÔTE

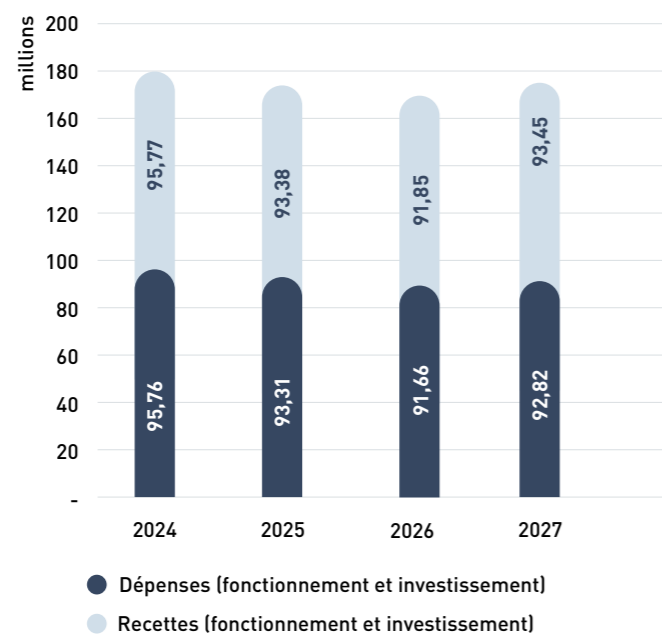
En 2023, dans le cadre des objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Valenciennois, le **SIMOUV** a porté, à titre expérimental et en lien avec les différents acteurs locaux, un projet de mobilité globale visant à l'aménagement d'aires de covoiturage sur différents secteurs clés de l'arrondissement.

À ce titre, il a été identifié le long de la route départementale 40, sur la commune de Hasnon, un espace de stationnement qualifié de sauvage.

Sur ce site, le Comité syndical a donc délibéré sur la mise en œuvre d'une aire de covoiturage sécurisée, afin de répondre aux besoins des usagers du secteur. Mais pour des raisons de risques naturels et de préservation du patrimoine, le terrain initialement identifié pour la réalisation de ce programme, n'a pas pu être retenu. Par conséquent, de nouvelles recherches de site ont été engagées. Le dossier n'est donc pas refermé et un épilogue est attendu prochainement.



PROJECTION BUDGÉTAIRE 2024 / 2027



DE NOUVEAUX HUBS DE MOBILITÉ LA COMMUNE D'ANZIN RENTRE DANS LA DANSE



Les programmes de hub de mobilité réalisés en 2023 sur les communes de Valenciennes et de Famars ont rencontré un vif succès. De ce fait, le **SIMOUV** a souhaité étendre le concept et envisage de créer de nouveaux lieux permettant de combiner différents moyens de transport collectifs, individuels et partagés pour répondre aux enjeux de mobilité durable et active. Bien entendu, l'idée est de rendre attractives ces plateformes d'échanges intégrées au tissu urbain en y développant des services de proximité.

La commune d'Anzin ayant été récemment identifiée comme un point central de flux piéton, notamment par le parking-relais de l'arrêt tramway Anzin-Hôtel de Ville, un programme devrait y être défini en 2024. À suivre...

UNE NOUVELLE LIAISON CYCLABLE EN 2024

Cette année devrait voir le démarrage des travaux d'aménagement d'une **nouvelle liaison cyclable sur un peu plus de 10 km entre les stations de tramway Croix-d'Anzin et Taffin.**

Ce projet fait suite à la délibération du **22 juin 2022** du Comité syndical, relative à une piste dédiée aux vélos entre Anzin et Denain le long de la 1^{ère} ligne du tramway. Celle-ci alternera des sections en voie verte, en zone 30 et en zone de rencontre selon les disponibilités viaries et du trafic motorisé.

Cette liaison permettra de répondre à la fois à des enjeux d'intermodalité, en lien avec les stations de tramway, à des enjeux de déplacements utilitaires, mais également à des enjeux touristiques, puisqu'il assurera le lien entre **la véloroute du Bassin minier et la boucle Un'Escaut**, deux itinéraires inscrits comme liaisons régionales au titre des véloroutes et voies vertes. Le projet veillera à intégrer une dimension environnementale, notamment par les matériaux utilisés et indiquera la sécurisation de ces aménagements (éclairage public, marquage au sol, etc.).





SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

540 rue du Président Lécuyer - 59880 SAINT-SAULVE
Tél. : 03 27 45 21 25 - Fax : 03 27 45 63 08 - E-mail : contact@simouv.fr

Réalisation : SIMOUV2024. © SIMOUV, Transvilles. ISSN : 2650-0426